

Et pourquoi pas...un PLAN LOCAL d'ÉCOLOGIE®?

Agissons ensemble de manière innovante pour garantir notre avenir

« La Biodiversité, c'est la Vie ! Nous en faisons partie et nous en dépendons. Et parce que nous sommes Homo sapiens sapiens (« homme sage »), nous avons une responsabilité particulière dans le maintien de cette biodiversité » (Hubert REEVES, 2009)



Puisque la somme des actions de chacun d'entre nous aux dépends de la Nature conduit aux déséquilibres écologiques, alors la somme des actions en faveur de la Nature provenant de chacun d'entre nous conduira aux rééquilibres écologiques.

Accueillez sur votre Commune le 1^{er} Plan Local d'Écologie® !

« Parce que de la Nature dépend notre Futur »



Réalisons des actions pleines de Vie : des choix à faire

Pour répondre aux urgences écologiques et sociales, le Plan Local d'Écologie® c'est :

1 - Mettre en place rapidement les premières actions de sauvetage de nos écosystèmes en :

- ↳ Préservant et restaurant la biodiversité, les biotopes et les paysages
- ↳ Luttant contre les espèces exogènes invasives par des moyens socialement acceptables



2 - Sensibiliser nos concitoyens via l'éducation, des actions de communication, etc.

3 - Trouver tous ensemble des solutions pour améliorer notre environnement et notre cadre de vie grâce à :

- ↳ Une gestion raisonnée des ressources naturelles
- ↳ La lutte contre les changements climatiques
- ↳ La reconversion, l'amélioration et/ou la favorisation des systèmes économiques et sociaux locaux avec pour but une adaptation aux conditions environnementales locales (animations d'ateliers de travail avec les professionnels locaux volontaires pour ce programme : agriculteurs, artisans, commerçants, agroforestiers, pêcheurs, chasseurs, etc.)
- ↳ Des projets intercommunaux de conservation et/ou de restauration de la biodiversité, des écosystèmes et/ou des paysages.



La Commune doit souhaiter s'engager sur les 2 premiers axes (soit sur les 3 premières lignes d'objectifs) au minimum pour que le PLE soit considéré en tant que tel. Le 3^{ème} axe, et ses lignes d'objectifs, est proposé de manière facultative et peut être envisagé sur tout ou partie de la commune.

Chaque ligne d'objectif est ensuite déclinée en actions concrètes qui sont soumises à la Commune. Celle-ci se réserve le droit exclusif de leurs validations.

Une fois validées, les actions font l'objet d'une planification et d'un chiffrage : nous vous accompagnons tout au long de ce projet, de son élaboration jusqu'au bilan final en passant par sa réalisation effective.

Le Plan Local d'Écologie® ...concrètement ?



Phase 1 : détermination et validation par la Commune des lignes d'objectifs (3 à 7 en tout).

Phase 2 : signature d'une convention de partenariat entre les différentes parties engagées dans le projet. Le partenariat est conclu pour 6 ans.

La Commune devient Maître d'Ouvrage du PLE. L'écologue local (avec, le cas échéant, l'équipe pluridisciplinaire recrutée à cet effet) en est le Maître d'œuvre: tout au long du projet, il(s) vous apporte(nt) Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et assure(nt) la Maîtrise d'œuvre du projet.

Un professionnel à votre disposition....

Yann BATAILHOU
Écologue

3 Chemin du Coteau
41360 LUNAY

02 54 72 74 64 / 06 87 03 09 59
yannbatailhou@hotmail.com

Phase 3 : recherche des financements nécessaires au lancement du projet. La Commune volontaire pour un PLE est libre d'engager ou non des fonds propres pour le projet. Une fois les financements réunis, la réalisation du PLE peut commencer. Durant la 1^{ère} année du PLE, une phase d'élaboration d'un document de bord du projet est conduite simultanément aux premières actions de communication, d'expertises et de sauvegarde des écosystèmes. Le document de bord est constitué d'une phase d'expertises écologiques, paysagères et urbaines. Il entérine les actions à venir pour les 5 prochaines années et présente l'état d'avancement des actions réalisées et en cours (des actions sont proposées à la commune au démarrage du projet afin de le rendre dynamique immédiatement).

Phase 4 : de nouvelles démarches sont entreprises afin de rassembler les financements qui permettront la réalisation effective des actions sur les 5 ans à venir. Celles-ci peuvent être financées au cas par cas : il n'est donc pas utile d'avoir un financement pour toutes les actions pour commencer à en réaliser certaines d'entre elles.

Phase 5 : Réalisation du PLE sur les 5 années consécutives restantes.



Phase 6 : durant le courant de la 6^{ème} année, nous réalisons une évaluation de toutes les actions qui auront été entreprises. Une liste d'indicateurs nous permettra de réaliser cette évaluation. Ces indicateurs sont proposés pour chaque action menée au moment de la rédaction du PLE.

Phase 7 : à l'issue du projet, la Commune conserve l'entièreté liberté de reconduire son PLE durant 6 nouvelles années. Le cas échéant, nous recommençons le cycle des différentes phases.

Le PLE d'origine est conservé et réajusté en conséquence avec validation de la Commune et, le cas échéant, du Comité de Pilotage: actions à réitérer, actions à modifier, actions complémentaires, actions à retirer, nouveaux indicateurs, etc.

Menons un projet commun : un professionnel vous accompagne



Contrairement à un PLU (Plan Local d'Urbanisme), le PLE (Plan Local d'Écologie®) ne relève pas d'une disposition institutionnelle. Ce concept a été créé pour répondre aux urgences écologiques et sociales à l'attention des Communes qui souhaitent véritablement s'engager dans une politique altruiste et environnementale.

L'engagement d'un PLE est un acte volontaire : il n'y a pas d'obligation de résultats ni de contrainte. Des actions vous sont proposées pour préserver et restaurer le capital naturel de votre commune, mais c'est vous qui décidez de ces actions. Seule compte l'intention de faire. Avec vous, relevons un défi sociétal : « reconstruire notre rapport avec le vivant et assurer un autre développement économique et social pour l'humanité » (Marc BLANC, membre du Conseil Economique, Social et Environnemental, 2011).



Contact :

Yann BATAILHOU

Ecologue

3, Chemin du Coteau - 41 360 LUNAY

02 54 72 74 64 / 06 87 03 09 59

yannbatailhou@hotmail.com

